



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

Arrêté portant nomination de l'administratrice provisoire et de l'administrateur provisoire adjoint de l'Unité de Formation et de Recherche Humanités de l'Université Bordeaux Montaigne

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712- 2 et L.713-3 du Code de l'Education,
VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014 et le 22 janvier 2016,
VU l'élection en conseil de l'UFR Humanités le 28 mai 2015, de M. Frédéric Boutouille (Directeur de l'UFR Humanités) et M. Philippe Ortel (directeur adjoint de l'UFR Humanités) proclamée par arrêté du 29 mai 2015,
VU l'élection en conseil d'administration du 23 mars 2016 de Mme Hélène Velasco-Graciet à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,
VU la démission de M. Frédéric Boutouille et de M. Philippe Ortel de leur mandat respectif de directeur et de directeur adjoint de l'UFR Humanités,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés respectivement administratrice provisoire et administrateur provisoire adjoint de l'UFR Humanités, Mme Karin Sion-Jenkins, maître de conférences, et M. Philippe Ortel, professeur des universités, pour la durée de la période courant de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'à la date de proclamation des résultats de la prochaine élection du / de la directeur /directrice de l'UFR Humanités et de son adjoint-e organisée en conseil de l'UFR Humanités.

Article 2:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, conformément aux statuts susvisés.



Fait à Pessac, le 18 avril 2016

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène Velasco-Graciet.

Publié le: 26/04/2016

Transmis au recteur chancelier des universités le: 25/04/2016

Destinataires:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- Administrateurs désignés.
- Agence Comptable.

Université Bordeaux Montaigne

Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

tél : +33 (0)5 57 12 44 44

www.u-bordeaux-montaigne.fr